



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2018-111

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances Publiques

26-2018-12-03-002 - Arrêté du 3 décembre 2018 relatif au régime d'ouverture au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme (1 page)

Page 3

26-2018-12-07-006 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Drôme (1 page)

Page 5

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances
Publiques

26-2018-12-03-002

Arrêté du 3 décembre 2018 relatif au régime d'ouverture au
public des services de la publicité foncière et de

*Arrêté du 3 décembre 2018 relatif au régime d'ouverture au public des services de la publicité
foncière et de l'enregistrement*

de la Direction départementale des Finances publiques de
la Drôme

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DRÔME
Pôle de la Gestion Fiscale- Division 1
20, AVENUE DU Président Herriot – BP 1002
26000 VALENCE
Courriel : ddfip26.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté du 3 décembre 2018
relatif au régime d'ouverture au public
des services de la publicité foncière et de l'enregistrement
de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme**

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Drôme

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016-067-0006 du 8 mars 2016, publié au recueil spécial n°21 des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme, relatif au régime d'ouverture au public des Services de Publicité Foncière de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016-007-0014 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme.

Arrête:

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'une part, et d'autre part, le service de publicité foncière 2^{ème} bureau de la Direction départementale des Finances publiques de la Drôme seront fermés à titre exceptionnel le mercredi 2 janvier 2019 et le jeudi 3 janvier 2018.

Article 2 :

Durant ces 2 jours de fermeture, les dépôts d'acte au format papier et les documents soumis à l'enregistrement seront pris en charge et traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Valence, le 4 décembre 2018

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques de la Drôme,

Jean-Luc DELPLANS

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances
Publiques

26-2018-12-07-006

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances

*Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Drôme*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DROME
20, Avenue Président Herriot – BP 1002
26015 Valence Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Drôme
Le directeur départemental des finances publiques de la Drôme**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016007-0014 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Drôme à M. Jean-Luc DELPLANS, Administrateur Général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de la Drôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de la direction départementale des finances publiques du département de la Drôme seront fermés à titre exceptionnel le lundi 24 décembre 2018 et le lundi 31 décembre 2018.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet le 7 décembre 2018.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Valence, le 7 décembre 2018

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques de la Drôme

« Signé »

Jean-Luc DELPLANS